

## Assemblée communale du 30 juin 2020

**Président :** M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

**Participants :** 51 personnes, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote

---

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

**M. le Président** déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 25 du 19 juin 2020, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

**M. le Président** rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5<sup>e</sup> des membres présents (art. 18 LCo).

**M. le Président** procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Joël Curty
- M. Savary
- M. Buno Yerly

L'assemblée peut délibérer valablement.

**M. le Président** rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

**M. le Président** tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

Avant de présenter le tractanda de ce soir, **M. le Président** tient à remercier la présence des participants à cette assemblée communale de ce soir qui est un peu différente des autres pour des raisons sanitaires. Il espère, au nom du Conseil communal, que tous les participants et leurs familles n'aient pas eu de problèmes graves durant cette période de confinement.

Le Conseil communal, malgré la crise du Coronavirus, a continué de travailler en organisant les séances hebdomadaires par visioconférence.

L'Administration et l'Edilité ont également continué de fonctionner de façon ininterrompue tout en gardant les distances et en appliquant les mesures de prévention.

Le Conseil communal a décidé au début de la crise du coronavirus de rémunérer pleinement tous les collaborateurs en faisant fonctionner les RHT. L'administrateur, Monsieur René Muller, fait actuellement des échanges de correspondances fournies avec le service public de l'emploi. Une partie des allocations payées nous sera, peut-être, remboursée. En procédant

ainsi le Conseil a réussi à ne pas déclencher un vent de panique encore plus conséquent parmi les employés au service de notre Commune.

Avant de présenter le tractanda, je tiens à vous donner quelques informations au sujet des questions posées lors de la dernière assemblée du 17 décembre 2019 et vous orienter sur l'avancement des projets dont vous avez accepté les investissements (explications aussi nécessaires à donner car certains articles de votre journal \*informations communales\* ont déjà été écrits à la fin février 2020 et les projets ont continué à avancer dans leurs réalisations :

- 1) La responsable du dicastère des finances, Madame Miriam Hess Feki, va commenter en détail la question posée par Monsieur Louis Progin concernant une demande momentanée de réduction de la côte d'impôt de notre Commune.
- 2) Route de Lentigny >>>> soumission par système marché public >>> travaux adjugés au plus avantageux soit l'entreprise WEIBEL >>> Exécution durant le mois d'août 2020
- 3) Assainissement des structures béton du pont de la gare >>> soumissions sous SIMAP >>> ouverture des soumissions se fera lors de la séance du Conseil en date du 13 juillet 2020.
- 4) Question de Monsieur Marino Grisanti >>> prise de contact avec les CFF >>> réponse le 24 mars 2020 des CFF qui confirment avoir pris note des travaux envisagés >>> pas de proposition de vouloir travailler ensemble.
- 5) Suppression et variateur de fréquence à la STAP du Pontet (Investissement proposé à l'assemblée du 17.12.2019 CHF 100'000) >>> Les travaux sont réalisés et les modifications portent déjà leurs fruits >>> économie d'eau et diminution de la consommation d'électricité.
- 6) Changement des compteurs >>> Travaux adjugés mais pas encore réalisés à cause du Covid-19.
- 7) Suppression et télégestion situé à la station de la route d'Onnens >>> travaux réalisés avec le résultat escompté c'est-à-dire un fonctionnement optimal du contrôle à distance par le fontainier communal.
- 8) Travaux de mise en séparatif dans le secteur de l'administration communale >>> travaux adjugés mais pas encore réalisés.
- 9) Centrale de chauffage à distance >>> les soumissions seront ouvertes lors de la séance du Conseil en date du 13 juillet 2020 en présence de tous les membres du Conseil. Les contrats et conventions avec le Groupe E Celsius ont été signés par la Commune.
- 10) Construction d'une rampe d'accès aux bâtiments des écoles >>>> Travaux réalisés >>> vous avez peut-être ce soir emprunté ce chemin pour venir à cette assemblée.
- 11) Demande de Monsieur Christian Bovigny concernant la route du Trimbié >>> Ce projet d'assainissement de route figure dans l'ordre du jour de ce soir.

**M. le Président** donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

## **Tractanda**

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019**
- 2. Comptes 2019**
  - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 2.3. Approbation
- 3. Budget communal des investissements 2020 – compléments**
  - 3.1. Numérisation des plans de la Commune – PAZ et plan directeur communal** **Fr. 15'000.00**

- Rapport de la Commission financière  
Vote du crédit y relatif
- 3.2. Place de sport et récréative – place rouge** **Fr. 300'000.00**  
Rapport de la Commission financière  
Vote du crédit y relatif
- 3.3. Surveillance et coordination des projets**  
**Secteur gare (bus et gare)** **Fr. 30'000.00**  
Rapport de la Commission financière  
Vote du crédit y relatif
- 3.4. Réfection de la route du Trimbié** **Fr. 75'000.00**  
Rapport de la Commission financière  
Vote du crédit y relatif
- 3.5. Amélioration pour les sentiers pédestres** **Fr. 12'000.00**  
Rapport de la Commission financière  
Vote du crédit y relatif
- 4. Nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021-2026.**  
(LCo – art. 54 al.1,2,3)
- 5. Présentation du plan financier 2020-2025** (LCo – art. 86d al. 3)
- 6. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

**M. le Président** constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019**

**M. le Président** précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch).

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2019.

---

### **Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité**

---

**M. le Président** adresse ses remerciements à M. René Muller, administrateur communal, pour la rédaction du procès-verbal.

**M. le Président** passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. « Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2019 ».

## **2. Comptes 2019**

### **2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2019**

L'entier des comptes 2019 était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune.

**Mme Miriam Hess Feki** informe qu'elle ne commentera que les chiffres qui présentent une différence significative par rapport au budget 2019 ou aux comptes 2018.

Les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision les 25 et 26 mars 2020 et présentés à la commission financière le 25 juin 2020 avec les explications demandées.

#### **Comptes de fonctionnement 2019**

**Mme Miriam Hess Feki** informe que le chapitre « Administration » amène les commentaires suivants : les charges sont plus élevées et proviennent des heures supplémentaires payées ainsi que des indemnités de départ de deux employés communaux.

Une augmentation dû à l'impression du bulletin communal et de l'achat de divers documents imprimés.

Une partie des charges a pu être compensée par le remboursement d'assurance.

Le chapitre « ordre public » n'amène aucun commentaire.

Au chapitre « enseignement et formation », les charges inférieures par rapport aux comptes 2019. De plus, le Canton nous a versé une contribution aux fournitures scolaires de CHF 13'000.- Au compte « administration scolaire », les frais d'entretien des bâtiments ont été inférieurs de CHF 20'000.- par rapport au budget.

Les chapitres « Culture et loisirs » et « Santé » n'apportent aucun commentaire.

Au chapitre « Affaires sociales », **Mme Miriam Hess Feki** informe qu'au compte « structure d'accueil de la petite enfance », les subventions pour les crèches et pour les mamans de jour étaient moins élevées que prévu. Au compte « aide sociale », la participation de la commune est inférieure de Fr. 33'000.- aux prévisions. Il s'agit de charges liées sur lesquelles la commune n'a aucune influence. Nous avons reçu un remboursement de trésorerie des années antérieures de la part du Service social de Sarine-Ouest pour plus de CHF 18'000.-.

Les comptes « routes communales et génie civil », les frais d'entretien prévus au budget, en outre pour les chemins ruraux, n'ont pas été réalisés dans leur totalité. Nous avons fait moins appel à des spécialistes pour des « études et conseils ».

Au chapitre « Protection – aménagement de l'environnement », le compte « approvisionnement en eaux », **Mme Miriam Hess Feki** informe que diverses fuites d'eau dans le réseau de la Commune ont entraîné une augmentation des coûts de près de CHF 113'000.- pour l'entretien et la rénovation des installations. Une partie des charges supplémentaires a pu être compensée par la facturation de l'électricité de l'AESO (rattrapage) et nous avons dissout nos réserves sur l'eau potable pour obtenir un taux de couverture de 97%.

Au compte, « protection des eaux », les charges pour l'entretien et la rénovation des canalisations étaient inférieurs à ce qu'il était prévu. Nous avons dû créer un nouveau compte

« surveillance des eaux souterraines ». Il s'agit de frais liés à l'assainissement de l'ancienne STEP imposé par le Canton.

Au compte « cimetière » les frais d'entretien prévus dans le budget n'ont pas été réalisés dans leur totalité.

Au compte « panneaux solaires photovoltaïques », le revenu de la vente d'énergie est supérieur de CHF 15'000.- à ce qui était prévu.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Miriam Hess Feki** souligne que le compte « pertes sur débiteurs » a eu une diminution des charges de près de Fr. 14'000.-.

Les recettes provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques a enregistré une hausse de CHF 176'000.- par rapport aux comptes 2018.

Des rentrées fiscales extraordinaires et uniques apparaissent aux comptes « impôts sur les prestations en capital », « les gains immobiliers », « les mutations » et « les impôts sur les successions et donations ».

Au vue des bons résultats, le Conseil communal examinera lors de l'établissement du budget 2021, en tenant compte des éventuelles conséquences suite au Covid-19, d'une baisse d'impôts ainsi que la durée de celle-ci.

Au compte « Etude et conseil MCH2 », les charges prévues au budget n'ont pas été réalisé dans leur totalité.

Au vu du résultat positif des comptes 2019, le conseil a fait des amortissements et créé plusieurs réserves, soit :

Amortissements : Fr. 7'679.- pour le chauffage bâtiment scolaires et administratif, les honoraires et procédures du carrefour de la route cantonale Fr. 5'723.60, Fr. 12'872.95 pour le carrefour des routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny, Fr. 2'914.65 pour le diagnostic réfection route de Lentigny et Fr. 17'642.55 pour investissements et réparation bâtiment scolaire.

Réserves : Les réserves suivantes ont été créées : Fr. 265'000.- pour la place de sport et récréative – place rouge, Fr. 150'000.- pour le bâtiment de voirie, Fr. 150'000.- pour l'arrêt du bus + la mise en conformité Lhand et finalement Fr. 85'000.- pour l'assainissement de la route du Trimbié.

**En résumé, les comptes de fonctionnement 2019 présente un excédent de recettes de Fr. 81'784.31.**

### **Compte des investissements 2019**

**Mme Miriam Hess Feki** informe que l'aménagement du bureau communal est encore en cours. L'achat d'un véhicule édilitaire est terminé ainsi que les investissements pour l'achat d'un nouveau colombarium, le nouveau système d'automatation de la station du Pontet et le déplacement du collecteur de la Résidence St-Martin.

**En résumé, les comptes d'investissements 2019 présentent un excédent de charges de Fr. 792'692.62.**

La présentation des comptes 2019 étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **M. Marc-André Ryter**, Vice-Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

**Rapport de la Commission financière M. Marc-André Ryter, Vice-Président.**

**Comptes de fonctionnement et des investissements 2019**

*La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'Organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2019 présentant un excédent de recettes de CHF 81'784.31. L'entretien final avec Mme la Conseillère communale responsable des finances et M. l'Administrateur communal s'est déroulé le 25 juin 2020.*

*La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'Organe de révision.*

*La Commission financière n'a pas de commentaires particuliers sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels que présentés.*

**M. le Président** remercie **M. Marc-André Ryter** et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 81'784.31 et un excédent de charges de Fr. 792'692.62.

---

**Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2019 qui présentent un bénéfice de Fr. 81'784.31 sont approuvés à l'unanimité**

---

---

**Au vote à main levée, les comptes des investissements 2019 qui présentent un excédent de charges de Fr. 792'692.62 sont approuvés à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et présente le point 3 de cette assemblée.

**3. Budget communal des investissements 2020 - compléments**

**3.1. Numérisation des plans de la Commune – PAZ et plan directeur communal Fr. 15'000.00**

**M. le Président** passe la parole pour ce 1<sup>er</sup> investissement à faire à cette assemblée à **M. Claude Magnin**, conseiller communal qui présente l'objet. Pour la gestion du territoire communal, la numérisation de notre PAL est nécessaire car des renseignements sur les zones nous sont régulièrement demandés par les propriétaires, les notaires, architectes pour des

questions de surfaces, d'Ibus et divers. Les plans actuels sont non géoréférencés et imprécis bien qu'approuvés par l'Etat.

**M. Claude Magnin** propose de réaliser ces plans sur le logiciel ArcGis Pro, compatible avec le système Syg du Canton et qui permet également à la Commune de bénéficier d'un portail cartographique gratuit pour gérer le territoire Communal.

Une formation est comprise pour le personnel technique de la commune et une mise à jour annuelle est prévue.

Avec ce logiciel, on peut mettre toutes les informations nécessaires pour donner rapidement les bonnes réponses aux diverses demandes.

Pour cet investissement, il n'y aura aucun recours à l'emprunt et il sera payé au moyen des liquidités de la commune.

**M. Claude Magnin** demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Marc-André Ryter**, vice-président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière M. Marc-André Ryter, Vice-Président.**

**Numérisation des plans de la Commune – PAZ/Plan directeur communal Fr. 15'000.-**

*Le Conseil communal propose la numérisation des plans de la Commune – PAZ/Plan directeur communal un montant de CHF 15'000.-, sans recours à l'emprunt.*

*Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement*

**M. le Président** remercie **M. Marc-André Ryter** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'achat d'un logiciel pour la numérisation des plans de la Commune – PAZ/Plan directeur communal Fr. 15'000.00 est accepté à l'unanimité.**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Marianne Clerc**, conseillère communale, pour la présentation du point 3.2.

### **3.2. Place de sport et récréative – place rouge Fr. 300'000.00**

**Mme Marianne Clerc** informe que la place rouge a besoin d'un lifting ! Ceux qui connaissent l'endroit le savent bien.

En effet, force est de constater que le tartan se soulève et est détérioré à plusieurs endroits (bordures, regard du milieu de la place, moisissures et taches).

Les boîtiers lumineux sont rouillés et devront être mis aux normes actuelles. Les ampoules quant à elles, doivent être remplacées par des LED plus économiques.

Concernant la place de jeux, le sol n'étant plus plat, les dalles amortissantes manquent de stabilité et péjore la sécurité de ses utilisateurs.

Le sable du bac de saut devra être changé pour du sable de quartz (spécifique pour le saut en longueur) et une couverture de protection y sera ajoutée pour éviter que nos amis à quatre pattes ne l'utilisent comme place d'aisance.

Bien entendu, nos enfants pourront toujours construire de jolis châteaux de sable puisqu'un nouveau bac leur sera dédié. Celui-ci sera également protégé par un toit amovible.

Sans oublier les plus grands...pour qui le tant attendu mini skate parc sera intégré à cette place. Pour ce qui est du Workout, celui-ci sera installé près du terrain de foot.

Le montant pour ce projet soumis à approbation s'élève à **Fr. 300'000.00**, sans recours à l'emprunt et payé au moyen des liquidités. Ce montant se base sur les offres déjà reçues. Pour information, si cet investissement est accepté ce soir par l'Assemblée communale, le montant de CHF 35'000.- ne sera pas reporté car il est inclus dans les CHF 300'000.- demandé ce soir.

**Mme Marianne Clerc** demande s'il y a des questions ?

Godar mise en conformité de la place rouge pour la longueur des pistes et pour la piste de saut. MC informe que pour la piste de saut = non. Contact sera pris avec le Club Athlétique. Alexandre Gobet demande pourquoi mettre ce work-out au terrain de football et non à la place rouge. Pour des raisons de sécurité, il sera plus sûr de le mettre au terrain de football. M. Pythoud demande si la piste de skate parc est intégré dans le projet ? oui, selon MC .

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marianne Clerc** pour sa présentation et donne la parole à **M. Marc-André Ryter**, vice-président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière M. Marc-André Ryter, Vice-Président.**

**Place de sport et récréative – place rouge Fr. 300'000.-**

*Le Conseil communal propose un projet de mise à jour de la place de sport et récréative – place rouge pour un montant de CHF 300'000.-, sans recours à l'emprunt.*

*Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.*

**M. le Président** remercie **M. Marc-André Ryter** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, le projet place de sport et récréative – place rouge de Fr. 300'000.00 est accepté à l'unanimité.**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille**, conseillère communale, pour la présentation du point 3.3.

### **3.3. Surveillance et coordination des projets secteur gare Fr. 30'000.00**

**Mme Marie-Hélène Tille** explique que comme déjà présenté lors de la dernière Assemblée communale en décembre 2019, trois projets sont à mener dans le secteur gare.

Le 1<sup>er</sup> projet consiste en la réfection du pont sur les voies CFF. Projet pour lequel l'Assemblée communale a approuvé un budget de 950'600.- l'année passée.



Ces travaux devraient commencer en automne 2020. Le retard par rapport au planning prévu (juillet 2020) est dû à la COVID-19.

En parallèle à la réfection du pont sur les voies CFF nous devons mener deux autres projets dans le secteur gare :

- 2<sup>ème</sup> projet : accompagnement pour la rénovation de la gare, projet mené par les CFF (délai 2026)
- 3<sup>ème</sup> projet consiste en la mise en conformité LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) de l'arrêt de bus. (Le montant des travaux pour réaliser ce projet s'élèvent à environ CHF 150'000.-, délai 2023)

Les différents dias illustrent les travaux à effectuer et qui sont :

L'aménagement des accès à la gare, avec notamment la création de quelques marches dans le talus

La création de rampes d'accès aux quais pour les personnes à mobilité douce.

L'élargissement et rehaussement des quais

Déterminer l'emplacement idéal du futur arrêt de bus en fonction des modifications dues à la rénovation de la gare.

**Mme Marie-Hélène Tille** demande s'il y a des questions ?

M. Peter Forster, toilettes et salle d'attente seront fermés ? MHT informe que c'est les CFF qui gère le projet. M. Pythoud demande si les quais seront surélevés ? oui mais c'est les CFF qui gère le projet. Marie-Claude Clerc demande si la réfection du pont est du ressort de la Commune ? MHT oui, le projet a été présenté en assemblée en décembre 2019 et il a été accepté. Hydrodémolition + réfection totale du pont, piéton. Voir si les soumissions apportent d'autres solutions. M. Godar demande si les CFF se sont engagés vis-à-vis des travaux que la Commune va faire afin qu'elle ne soit pas seule dans le projet. Oui on a reçu un OK du Conseil d'Etat. Arrêt du bus de nuit ? oui, toujours deux arrêts. Mise en place du chemin. Patrick Jaquiard demande pourquoi un investissement pour des quais CFF, le projet est pour la partie communale. Bernard Mettraux se demande si cette fois le projet irait au bout. Délai à 2026.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Marc-André Ryter**, vice-président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière M. Marc-André Ryter, Vice-Président.**

**Surveillance & Coordination des projets secteurs gare Fr. 30'000.-**

*Le Conseil communal propose un mandat pour la surveillance et la coordination des projets dans le secteur de la gare pour un montant de CHF 30'000.-, sans recours à l'emprunt.*

*Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.*

**M. le Président** remercie **M. Marc-André Ryter** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 30'000.00 pour la surveillance & coordination – projets secteur gare est accepté à l'unanimité sauf l'abstention**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille**, conseillère communale, la présentation du point 3.4.

### **3.4. Réfection de la route du Trimbié Fr. 75'000.00**

**Mme Marie-Hélène Tiller** informe qu'à la suite d'une interpellation lors de la dernière Assemblée Communale, le Conseil communal vous propose un investissement pour la réfection de la Route du Trimbié.

Après plusieurs travaux d'« entretiens légers » entrepris ces dernières années, il faut maintenant envisager des travaux plus conséquents pour remettre durablement en état cette route.

Il s'agit là de travaux d'entretien qui ne sont pas soumis à une procédure de permis de construire pour ce tronçon de 385 ml.

Les travaux consisteront en :

- Fraisage du revêtement existant
- Stabilisation de la couche de fondation
- Pose d'un nouveau revêtement
- Remise en état des bords de chaussée

Les divers défauts suivants seront ainsi corrigés :

- L'empattement du carrefour sera refait
- La route est faïencée sur toute sa longueur
- Les accotements sont très détériorés
- De gros trous, très profonds, se sont formés
- Les bords de routes n'existent plus de part et d'autre de la route

Durant les travaux, la route du Trimbié sera fermée à la circulation mais les accès aux bâtiments privés se feront de part et d'autre du tronçon.

**Mme Marie-Hélène Tille** demande s'il y a des questions ?

Mme Jasmine Bovigny remercie que l'objet passe enfin à l'Assemblée communale. MHT En principe, il faudra regarder sur place afin de couvrir l'entier du tracé.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Marc-André Ryter**, vice-président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** M. Marc-André Ryter, Vice-Président.

**Réfection de la route du Trimbié Fr. 75'000.-**

Le Conseil communal propose un investissement la réfection de la route du Trimbié pour un montant de CHF 75'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie M. Marc-André Ryter et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 75'000.00 pour la réfection de la route du Trimbié est approuvé à l'unanimité.**

---

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. Marc-Antoine Sauthier, conseiller communal, pour la présentation du point 3.5.

**3.5. Amélioration pour les sentiers pédestres Fr. 12'000.00**

M. Marc-Antoine Sauthier informe la commission d'animation a développé un réseau de sentiers sur le territoire de la Commune avec une extension sur la commune d'Autigny.

Divers travaux doivent être entrepris pour maintenir à niveau les sentiers pédestres, soit :

- Entretien du chemin qui descend vers la Glâne en rectifiant celui-ci
- Poser un 2<sup>ème</sup> panneau d'information au couvert forestier
- Pour la liaison avec la commune de Neyruz, poser un panneau d'information au Grand-Bois
- Poser des copeaux sur certains tronçons

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions ?

Mme Jasmine Bovigny les chemins équestres passent sur les chemins pédestres. Qu'en est-il de la question juridique en cas de problème ? MAS ne sait pas. Les chemins devront être validés par l'inspecteur forestier. MAS va se renseigner auprès de lui. M. Godar demande si les copeaux viennent de notre forêt. MAS oui.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président remercie M. Marc-Antoine Sauthier pour sa présentation et donne la parole à M. Marc-André Ryter, vice-président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** M. Marc-André Ryter, Vice-Président.

**Amélioration pour les sentiers pédestres**

Le Conseil communal propose un investissement l'amélioration des sentiers pédestres pour un montant de CHF 12'000.-, sans recours à l'emprunt.

*Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.*

**M. le Président** remercie **M. Marc-André Ryter** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 12'000.00 pour l'amélioration des sentiers pédestres est approuvé à l'unanimité.**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et garde la parole pour la présentation du point 4.

#### **4. Nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021-2026**

**M. le Président** informe que le nombre de membres du Conseil communal, selon l'article 54 de la loi sur les Communes, doit être soumis à l'Assemblée communale si celui-ci souhaite en changer. Selon l'al.1, le Conseil communal avec une population de près de 1'500 habitants devrait se composer de neuf membres. Selon l'al.2, le Conseil communal pour déroger à cette règle doit s'en référer à l'Assemblée communale. Selon l'al.3 pour une décision allant dans ce sens un vote doit être fait six mois au moins avant le renouvellement intégral des autorités communales.

**M. le Président** informe l'Assemblée communale que lors de la séance du Conseil communal du 6 avril 2020, ce dernier a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le nombre de Conseillères, Conseillers malgré le fait que le village dépasse largement la limite de mille deux cents habitants et que pour être conforme à la loi, cet objet est soumis à votation.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ?

M. Marc-André Ryter demande si la charge des conseillers/ères ne devraient pas être en adéquation avec la charge de travail ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** passe à l'approbation de ce point.

---

**Au vote à main levée, le nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021-2026 pour rester à 7 membres est approuvé à l'unanimité.**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 5.

#### **5. Présentation du plan financier 2020-2025**

**Mme Miriam Hess Feki**, conseillère communale, informe au sujet de la présentation du dia que la courbe rouge représente les charges d'intérêts et d'amortissements qui augmentent au fil des investissements réalisés. La courbe bleue représente le résultat final des comptes de fonctionnement, on voit mieux sur le prochain slide.

Le plan financier permet d'avoir une vision sur la trésorerie de la commune pour les cinq prochaines années. Il faut toutefois interpréter les résultats avec beaucoup de prudence car tous les facteurs ne sont pas connus et peuvent influencer les comptes durant les années à venir.

Suite à la séance faite avec la Commission financière, une correction a été apportée aux tableaux des investissements avec la correction sur les années suivantes. Celui qui est montré ce soir diffère de celui qui a été présenté dans l'information communale et qui est présenté sur le prochain slide pour mémoire. Ce tableau représente le résultat final des comptes de fonctionnement de notre commune pour les 5 prochaines années. Les investissements acceptés en assemblée communale influencent les résultats aux comptes de fonctionnement dès 2021. Il est clair que les conséquences liées au covid-19 ne sont pas prises en considération à ce stade de prévision et que les rentrées fiscales vont certainement subir des modifications.

**Mme Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Michel Yerly demande qu'à la vue du tableau que la baisse d'impôts n'est pas possible ? MHF explique que pas tous les résultats extraordinaires ne sont pas pris en compte. M. Pythoud demande à quoi correspond le chiffre de 2025 ? MHF explique que le montant correspond aux conséquences des investissements votés dernièrement. Le CC reste toujours prudent. Marie-Claude Clerc demande à quoi correspond ces chiffres ? Est-ce que le ménage commun est pris en compte ? MHF explique que oui. M. Marc-André Ryter s'exprime à ce sujet selon leur rapport.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** pour sa présentation et passe au point 6.

## **6. Divers**

**M. le Président** informe l'assemblée M. Gille Godar demande si à la prochaine assemblée une zone village à 30km/h suite aux divers constructions qui se font actuellement ? Suite au sondage fait auprès de la population et une campagne de mesure, zone 30 ? non, investissement pour zone ? non. Sondage fait il y peu de temps. Divers projets vont amener plus de trafic. A réfléchir suite aux diverses constructions qui vont se faire. M. Forster, rte de Belmont, mettre de chicanes. MHT informe que c'était du provisoire et ça a été refusé comme objet lors d'une Assemblée communale. Quelle est la solution ? Mme Forster demande si elle doit faire une pétition ? La commune a essayé de faire passer le message de manière sympathique mais il faudra peut-être demander à la police pour faire des contrôles. Michael Haymoz, 70% des gens ne marchent pas sur le trottoir à la route du Centre. Ne faudrait-il pas sensibiliser également les enfants car ils sont de moins en moins discipliner ? MHT informe que le résultat du sondage avait été donné dans le bulletin communal route par route. Le problème des haies privées est également un problème. La vitesse semble tout de même importante par certains conducteurs. Le Conseil communal va prendre cette demande en compte lors d'une prochaine séance. Alexandre Gobet, en bas du pont bande jaune ? une demande avait été faite pour faire un passage piéton mais il n'a pas été possible de le faire (trop petit). C'est pour signaler qu'un danger éventuel est possible. Zone d'avertissement. Solène Gendre pose la question de savoir s'il ne serait pas possible de bloquer ce passage ? Marie-Christine souhaite de pouvoir mettre une chicane. Georges Marfurt souhaite savoir pourquoi est-ce que le char ne se trouve plus près du terrain de football ? MAS informe que cela s'est à cause de la Covid-19. Il y a un jour de plus en compensation également. L'idée de la nouvelle déchetterie sera de donner un accès en tout temps pour les déchets verts. M. Godar demande ce qui se passe au niveau de l'énergie ? Il y a 5 personnes + 2 conseillers communaux qui feront partie et commencera à fonctionner dès cet automne. Maurice Rey, rte de Lentigny étude. Il demande à MHT comment ce chiffre a été trouvé.

MHT informe qu'un bureau d'ingénieurs a été mandaté et les soumissions ont été reçues à la Commune à des prix bien inférieurs que le montant demandé à l'Assemblée communale.

**M. le Président** demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** tient à remercier ses collègues du conseil et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

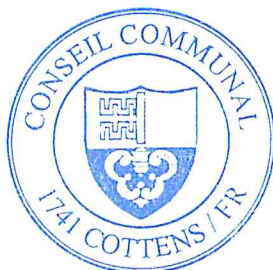
**M. le Président clôt l'assemblée à 22.00 heures.**

**Approuvé en assemblée communale du 9 décembre 2020.**


**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

L'Administrateur :

  
René Muller



Le Syndic :

  
Gabriel Nussbaumer